

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Avis sur une demande de régularisation de travaux dans la RNN « Sites géologiques de l'Essonne » à la suite à des travaux d'urgence sur le géosite du Moulin des Cailles à Méréville (91)

Avis du CSRPN d'Île-de-France

Adopté à l'unanimité

Séance du 26 Mars 2026

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel donne un avis favorable à la demande de régularisation des travaux de la Réserve naturelle nationale des sites géologiques de l'Essonne à la suite de l'intervention d'urgence de sécurisation effectuée sur un escarpement situé en limite de propriété du site du Moulin des Cailles (commune de Méréville, 91).

Le CSRPN estime que les travaux de sécurisation effectués répondent à l'élimination des risques d'effondrement sur le transformateur électrique situé en contrebas de la limite parcellaire du géosite.

Le CSRPN préconise, toutefois, de réaliser un relevé photographique annuel au printemps, et à la suite d'événements météorologiques majeurs au cours de l'année, afin d'effectuer une surveillance régulière de l'état de stabilité de cet escarpement.

Fait à Paris, le 11 juin 2026

Le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Île-de-France



Jean-Philippe SIBLET